

RAPPORT
de la commission d'environnement et
d'urbanisme

au
CONSEIL GENERAL

Concernant

Les comptes 2024 de la Ville de Sion

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient à remercier tous les services et les Municipaux pour la qualité des réponses reçues ainsi que messieurs le Président de la Municipalité, M. Philippe Varone, et le Chef de service des finances, M. Patrick Dondainaz, pour les explications complémentaires apportées.

La Commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner les comptes 2024 de la Ville.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes 2024 et a relevé certains sujets en relation avec la commission CEU.

Lors de la séance avec le Président et le chef de service des finances, la CEU a demandé des présentations sur les sujets suivants : stratégie sur le compte des eaux usées, stratégie sur l'avenir de la section Parc et Jardins, liaison Nord-Sud de la gare.

L'entrée en matière a été tacitement acceptée par les membres présents.

II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Dicastère 0

<i>Division n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Compte	42.4260	Remboursements de tiers	23

Question 1

Les rubriques liées au personnel sont en augmentation dans tous les dicastères avec une remarque que ces augmentations sont liées aux absences de longues durées. (ex : 601.4260) Pourquoi y a-t-il autant d'absences de longues durées ? Qu'est-ce qui est mis en place pour diminuer ces absences (plan de gestion de la santé, analyse des causes des absences, ...) ?

Réponse

En effet, il y a une hausse de la sinistralité. La majorité des absences de longue durée concerne des maladies graves. Il y a eu plusieurs cas entre 2023 et 2024. La fin du droit aux indemnités journalières est prévue pour la plupart de ces cas en 2025. Il est difficile d'agir sur ces cas. Par contre, un suivi plus fin de l'absentéisme, notamment via la mise en place d'entretien de retour de maladie et un suivi plus régulier avec l'assureur maladie nous permettra de mieux gérer et les absences de courte durée. D'autres actions ont été mises en place aussi dans le cadre de la protection des jeunes travailleurs, des travailleurs isolés et des femmes enceintes.

Remarque CEU : La mise en place d'une gestion de la santé en entreprise (GSE) serait une piste pour améliorer la situation des employés.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	150.3894	Attribution à la réserve de politique budgétaire	68

Question 2

Depuis de nombreuses années les comptes sont déficitaires et la dette par habitant est augmentée. Cependant cette année est une année bénéficiaire, pourquoi la dette est-elle augmentée ? Quelle est la stratégie de la municipalité à long terme?

Réponse

Les comptes 2024, comme tous les comptes depuis l'an 2000 (sauf 2020, année du covid) sont bénéficiaires.

Par contre, il est vrai que, ces dernières années, les comptes de la Ville de Sion ont laissé apparaître régulièrement des insuffisances de financement.

Pour éviter d'être dans cette situation, la marge d'autofinancement doit être supérieure aux investissements nets de l'exercice. A défaut, la Municipalité devra recourir auprès des marchés financiers pour financer une partie de ses investissements.

Pour financer la totalité des investissements, donc obtenir un degré d'autofinancement supérieur à 100%, nous pouvons agir, soit sur la marge d'autofinancement, soit sur le niveau d'investissement. Concrètement, le Conseil municipal agit sur les deux éléments de cette équation en essayant d'améliorer la marge d'autofinancement et en procédant à des choix lors de l'établissement de la planification financière des investissements.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Compte	110.363 6	Subventions aux organisations privées à but non lucratifs	299

Question 3

Subventions ponctuelles : merci de fournir un tableau de la répartition de ces subventions

Réponse

FEDERATION DES SOCIETES LOCALES	10'000.00	Subvention 2024
HES-SO VALAIS/WALLIS	10'000.00	Meubles kit de survie
FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES REGIONS DE MONTAGNE	8'693.00	Prestations 01-06.2024
FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES REGIONS DE MONTAGNE	8'443.00	Prestations 07-12.2024
LA GUGGEN DES CHOQUETTES	5'000.00	Soutien 50ème anniversaire
ARTEMIS FILM PRODUCTION	2'594.35	Film "La Fabuleuse Histoire de la Conquête de l'Eau"
JEUNE CHAMBRE INTERNATIONALE SION	2'500.00	Francoformations 2024
PROMOTION SANTE VALAIS	2'500.00	Subvention soirée des 20 ans du Label Fiesta
ORACANTAT	2'000.00	Participation concert 20ème anniversaire
FONDATION DE LA MAITRISE DE LA CATHEDRALE	1'500.00	Participation apéritif des 20 ans
ARTEMIS FILM PRODUCTION	1'000.00	Projection de film
AMIS DES ORCHESTRES A TEMPO	1'000.00	Soutien au concert anniversaire
AISA SUISSE	500.00	Don JIVEP 2024
Dominique Evéquoz	500.00	Championnats suisses danses sportives
TOTAL	56'230.35	

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Comptes	264.313 0	Prestations de service de tiers	87

Question 4

Pouvez-vous donner plus de détail sur les prestations d'OIKEN ainsi que sur les projets effectués par la déléguée à l'énergie ? Pouvez-vous justifier les 118k de différence entre C2023 et C2024 ?

Réponse

Cette rubrique enregistre les prestations d'OIKEN pour la gestion du portefeuille énergétique pour un montant de CHF 261'441 et des prestations en relation avec la déléguée à l'énergie pour CHF 203'212.

Le poste de délégué à l'énergie a pour but d'assurer le suivi de la politique énergétique communale ainsi que le respect des législations énergétiques en vigueur et mener des actions concrètes pour une réduction de la consommation énergétique et le passage aux énergies renouvelables.

Les tâches suivantes sont réalisées via le mandat de délégué à l'énergie :

- Accompagner la Commission Energie dans ses travaux
- Gérer à l'interne le processus Cité de l'énergie
- Assurer le suivi et la mise à jour de la planification énergétique territoriale
- Contrôler l'aspect énergétique de tous les dossiers de construction (une centaine par année)
- Contrôler un échantillon de chantiers sous l'angle de l'énergie (environ 10 chantiers par année)
- Gérer le programme de subventions énergétiques communales (une centaine de demandes par année)
- Répondre aux questions des citoyen-ne-s en lien avec l'énergie
- Suivre les consommations énergétiques des infrastructures communales
- Proposer et accompagner la mise en place de mesures qui permettent de réduire la consommation énergétique des infrastructures communales et de passer au renouvelable (optimisation énergétique des chaudières, passage au CAD, audits énergétiques, etc.)
- S'assurer que les nouvelles réglementations en lien avec l'aménagement du territoire soient conformes à la politique énergétique (plans de quartier, plan directeur communal, RCCZ, etc.)
- Collaborer avec les acteurs de la transition énergétique (HES, Plan Climat, Antenne Région Valais Romand, services cantonaux, FDDM, etc.)
- Communiquer au sujet des réalisations
- Organiser des cours de sensibilisation dans les écoles
- Proposer de nouveaux projets
- Assurer la veille technologique

Concernant l'écart de 118k, ce dernier est lié à plusieurs éléments :

- L'audit Cité de l'énergie qui n'a lieu que tous les 4 ans a coûté plus de 20'000.-
- La réalisation du plan directeur des énergies (21'511.90.)
- Depuis le 1er mai 2023, le taux du poste de délégué à l'énergie est à 80%. Ainsi, 2024 est la 1ère année avec une facturation complète du mandat.

- Le contrat pour la gestion du portefeuille énergétique prévoit une participation à la performance. A ce titre OIKEN a facturé un montant de CHF 48'500.-.

A noter qu'une subvention cantonale de 3000.- a été reçue ainsi qu'un montant de 10'000.- de la part de la Confédération pour l'audit Cité de l'énergie.

Une subvention cantonale de 53'400.- pour financer une partie du poste de déléguée à l'énergie a été octroyée par le canton.

Ces subventions ont été enregistrées dans les comptes de recettes.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Comptes	264.319 9	Autres charges d'exploitation	87

Question 5

Pourquoi le budget n'a pas été utilisé en entier ? Les projets en lien avec la transition énergétique ont-ils été effectués ?

Réponse

Pour rappel, cette rubrique intègre le transfert au compte de fonctionnement des subventions d'investissement pour les mesures en lien avec la transition énergétique.

Les mises en service de certaines installations photovoltaïques ont été reportées en 2025 (Uvrier) ou en 2026 (Bramois).

Uvrier : les panneaux solaires ont été installés ce printemps, ils seront en production dans le courant du mois de juin 2025.

Bramois : les panneaux solaires ont été repoussés en 2026 afin d'étudier en 2025 l'assainissement de la façade Nord (isolation intérieure ou extérieur selon études). Un complément a été demandé à l'entreprise OIKEN afin de mettre à jour le devis et le planning en lien avec les travaux de ferblanterie couverture de la toiture à prévoir dans le cadre de cette réfection.

Remarque CEU : Cela fait de nombreuses années que la discussion tourne autour des panneaux solaires de l'école de Bramois, la CEU se réjouit que ceux-ci soient enfin mis en fonction en 2026.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Comptes	264.363 7	Subventions aux personnes physiques	300

Question 6

Mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie : Pouvez-vous donner le détail des subventions par typologie ?

Réponse

Le détail des subventions promises depuis le début du programme de subventions :

M1 Isolation thermique		
année	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	19	9'500 CHF
2020	15	180'670 CHF
2021	19	139'895 CHF
2022	24	156'695 CHF
2023	20	155'562 CHF
2024	32	151'477 CHF

M2 Installation solaire thermique		
année	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	1	2'420 CHF
2020	1	1'901 CHF
2021	1	2'960 CHF
2022	1	4'490 CHF
2023	1	4'040 CHF
2024	0	- CHF

M3 CECB+		
année	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	18	7'080 CHF
2020	35	14'780 CHF
2021	23	9'380 CHF
2022	47	23'600 CHF
2023	45	32'891 CHF
2024	51	76'318 CHF

M4 Amélioration de la classe énergétique		
année	Quantité de demandes	Montants réservés
2024	11	123'760 CHF

M5 PEIK		
année	Quantité de demandes	Montants réservés
2024	0	- CHF

M6 Production de chaleur		
année	Quantité de demandes	Montants réservés
2024	17	77'150 CHF

La différence entre le montant des promesses 2024 et le solde du compte s'explique par la dissolution d'une provision. En effet, les promesses de subvention non versées à leur échéance font l'objet d'une provision. Lorsque celles-ci ne sont finalement pas utilisées, la provision est extournée, ce qui génère un effet positif sur le résultat.

Les 3 nouvelles subventions (M4, M5, M6) n'ont pu être proposées que depuis le 20 mars 2024 (attente homologation du nouveau règlement par le CE). La nouvelle loi cantonale sur l'énergie entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2025 interdit les énergies fossiles lors de remplacements de sa chaudière (sauf exceptions), les subventions M6 vont être de plus en plus sollicitées.

Remarque CEU : La CEU est contente de constater qu'il y a eu des demandes de subventions en lien avec le nouveau règlement des subventions énergétiques ainsi que de voir une augmentation des demandes pour les mesures M1 et M3.

Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Comptes	301.423 0	Ecolages	97

Question 7

Pouvez-vous donner la provenance des différents élèves ? Est-ce que ces élèves intègrent le cursus standard francophone ou les écoles bilingues ou allemandes ? merci de faire un tableau avec provenance, nombre d'élève et cursus.

Réponse

Voici différents tableaux présentant les éléments demandés :

Filières francophones et bilingues

Provenance	Nombre d'élèves
Conthey	2
Grimisuat	2
Lens	1
Martigny	2
Nendaz	1
St-Léonard	1
Sierre	1
TOTAL	10

Filière germanophone

Provenance	Nombre d'élèves
Arbaz	2
Ayent	1
Conthey	5
Grimisuat	7
Nax	2
Nendaz	1
Saillon	1
Savièse	8
Vétroz	2
TOTAL	29

Cité Printemps

Provenance	Nombre d'élèves
Noble-Contrée	2
Genève	1
Martigny	1
Nendaz	1
Granges	2
Chalais	1
Mase	1
TOTAL	9

Institutions privées (Don Bosco, Ste-Agnès)

Les élèves placés en institution pour l'année 2024 sont au nombre de 26 et viennent tous de Sion.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Comptes	303.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	99

Question 8

L'augmentation en auxiliaire (cf Dotation et variation du personnel p51) est significative par rapport au budget. Qu'est-ce qui est prévu pour le futur ? Est-ce que ce besoin va continuer à augmenter ? Est-ce qu'il est prévu de renforcer la formation de ces AVS ?

Réponse

La politique concernant l'enseignement spécialisé est définie par le Service de l'enseignement qui prend également en charge la totalité des charges qui en découlent. En fonction de ces décisions, et toujours avec l'aval du canton, la direction des écoles engage le personnel nécessaire.

Vu la situation actuelle, il est difficile de prévoir plus d'une année à l'avance l'état des lieux et les divers besoins. Les attributions cantonales ont en règle générale lieu durant le printemps précédant la rentrée scolaire, mais le budget communal est établi une année auparavant.

En ce qui concerne le futur, la direction des écoles ne peut se déterminer quant aux moyens que le canton lui mettra à disposition et aux choix politiques que le Grand Conseil prendra. Il est à

rappeler que les divers engagements, aussi ceux des AVS, sont entièrement remboursés par l'Etat qui définit les critères d'engagement, les profils demandés et qui élabore également une politique de formation.

La Ville de Sion par son CPS (centre pédagogique spécialisé) – comme toutes les autres villes gérant un CPS – ne fait qu'appliquer les directives et décisions cantonales au sujet de l'enseignement spécialisé et de son personnel.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Investissement	308.504 0	Terrains bâtis	231

Question 9

Centre scolaire de St-Guérin : qu'est-ce qui justifie la non-utilisation du budget ? Est-ce que tous les travaux prévus ont été réalisés ?

Réponse

La non-utilisation complète du budget prévu s'explique principalement par une diminution des coûts des travaux de génie civil. Des solutions techniques simplifiées ont été proposées, permettant de réaliser des économies substantielles. De plus, une coordination avec les travaux publics a permis d'intégrer la réfection du trottoir dans un autre projet, ce qui a réduit les coûts à la charge du présent chantier.

Nous confirmons que l'ensemble des travaux planifiés ont été réalisés conformément aux objectifs du projet.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Investissement	320.504 0	Terrains bâtis	232

Question 10

Les comptes pour le Pôle musique ont drastiquement augmenté par rapport aux budgets. Merci de donner des explications supplémentaires. Est-ce que le crédit d'engagement sera respecté ?

Réponse

En prévision de la fin des travaux de réalisation du Pôle Musique, les devis à jour sont les suivants :

A charge des collectivités publiques (Ville de Sion pour 67% et Canton pour 33%) :

Fr. 18'600'000.- comprenant :

Fr. 11'700'000.- : crédit d'engagement initial à +/- 15%, septembre 2020

Fr. 5'350'000.- : crédit complémentaire octroyé, juin 2023

Fr. 1'550'000.- : renchérissement IPC + taux TVA, période 2020-2024

Le crédit d'engagement total est ainsi respecté (Fr. 18'805'000.-)

A charge de l'Association Pôle Musique (financement indépendant) :

Fr. 8'800'000.- comprenant :

Fr. 4'100'000.- : subventions et sponsoring déjà octroyés à l'Association par des tiers

Fr. 4'700'000.- : travaux engagés, financement assuré par un prêt de la Ville de Sion

A charge et à compte de la Ville de Sion :

Fr. 1'300'000.- comprenant :

L'investissement pour la réalisation du restaurant (mise à jour des installations de cuisine de production, de ventilation et d'hygiène, des espaces de service, des espaces de stockage et de vestiaires-sanitaires pour l'exploitation). Il s'agit d'un projet indépendant, intégré aux locaux et à l'activité du Pôle Musique, selon décision du Conseil municipal du 6 mars 2025.

Cet investissement complémentaire est couvert par la location de ces locaux au Service de l'Action sociale du Canton du Valais, par son Office de l'asile, pour un montant d'env. Fr. 90'000.- Fr./annuellement.

Remarque CEU :

La CEU regrette qu'il y ait eu un manque de subvention ou de participations privées dans le financement de ce projet.

Il y a eu une dérive par rapport au budget initial. Comment la Ville a suivi le projet ? est-ce qu'il y a eu un comité de pilotage du projet ? Un bilan sur la gestion du projet serait nécessaire étant donné qu'il arrive à son terme.

La CEU recommande vivement un retour d'expérience sur ce projet et en tirer les points d'amélioration et les appliquer sur les prochains projets.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Comptes	320.363 6	Subventions aux organisations privées à but non lucratifs	301

Question 11

Pourquoi la mise à disposition des locaux de l'EJMA a plus que doublé par rapport au budget ?

Réponse

Le montant de la mise à disposition des locaux du Pôle musique tient compte de la hauteur des investissements consentis par la Ville de Sion et des surfaces utilisées par chaque membre de l'association.

L'augmentation se justifie, d'une part, par la qualité des locaux et, d'autre part, par l'augmentation des surfaces mises à disposition.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Comptes	320.363 6	Subventions aux organisations privées à but non lucratifs	302

Question 12

Aide à la création (subventions casuelles)

Comment ces subventions sont-elles distribuées, sur quels critères ? Merci de fournir un tableau de la répartition de ces subventions.

Réponse

Ces subventions ponctuelles sont destinées en priorité aux créations professionnelles.

PROJETS SUBVENTIONNÉS

Les projets subventionnés sont des créations professionnelles dans les domaines suivants :

- musique
- théâtre & danse
- cinéma
- projets pluridisciplinaires
- arts plastiques et visuels
- littérature
- conservation et patrimoine/sciences

BÉNÉFICIAIRES

Les subventions octroyées par la Ville sont destinées en priorité à des associations/artistes domiciliés à Sion. En principe, le lieu de la création doit être la Ville de Sion et le projet doit y être présenté. Les acteurs culturels extérieurs à Sion fourniront la preuve que leur projet contribue à façonner de manière significative la scène culturelle sédunoise et/ou régionale.

CRITERES D'ATTRIBUTION

1. Lien avec la ville de Sion : le lieu de la création est Sion et le projet y est présenté
2. Intérêt pour la vie culturelle et artistique locale : le projet doit présenter une contribution à la vie culturelle sédunoise et à son développement
3. Qualité et originalité : capacité à fournir des prestations innovatrices, crédibilité artistique, cohérence
4. Professionnalisme des participants au projet : preuves de l'expérience artistique acquise, continuité de la pratique artistique, capacité de réalisation et démarche artistique
5. Réalisme du budget prévu : participation financière d'autres organes publics ou privés dans la mesure du possible (plan de financement réaliste)
6. Implication de la communauté locale : définition du public cible, participation éventuelle d'une communauté au sein du projet, médiation en particulier auprès du jeune public
7. Diffusion prévue et impact de l'événement : possibilité de diffusion et partenariats prévus pour des représentations ultérieures, écho prévisible, mise en réseaux et partenariats

L'évaluation de ces divers éléments est pondérée par le nombre de demandes présentées, les moyens budgétaires disponibles et l'appréciation des membres de la Commission.

SONT EN PRINCIPE EXCLUS

1. les demandes qui parviennent à la Commission culturelle moins de huit semaines avant le début du projet
2. les projets promotionnels d'associations à but lucratif, les projets qui relèvent du secteur commercial ou d'organismes déjà subventionnés par la Ville spécifiquement pour la création
3. les fêtes populaires (foires, comptoirs,...) et les fêtes de société
4. les projets à caractère politique ou religieux
5. les projets musicaux au service d'un autre art (bande son d'un film, musique utilisée pour un spectacle théâtral, etc.)
6. les projets artistiques issus des arts appliqués (design, bijouterie, céramique, mobilier, etc.)
7. les projets de tournées (aides à la diffusion)

Théâtre-danse (Fr. 144'000.-)	Fr.
- Spot Estival, 4ème édition	25'000.-
- Cie Frap, « La nuit n'en finira donc pas ? »	20'000.-
- Cie Catatac, « Allez tous brûler »	15'000.-
- Cie push up, « We run the world, girls ! »	15'000.-
- Cie Luscofusco, « Petrol & Hironnelles »	15'000.-
- Esprit du Cercle, 5ème édition de « Et Sion dansait »	15'000.-
- Cie Bertha, « Naître Dalmatien ».	12'000.-

- Cie Tête en l'Air, « A deux heures du matin »	7'500.-
- Collectif Plage, « A travers tes mots »	7'000.-
- Fais comme chez toi, édition 2024	7'000.-
- Midi Théâtre, saison 2024	5'000.-
- Ass. Danse Transition	500.-
Musiques (Fr. 82'500.-)	
- Ass. Valéik, saison 2023-2024	25'000.-
- Point 11, saison 2024	20'000.-
- Electroziles, édition 2024	20'000.-
- FCMA Opération Iceberg, résidence artistique au Port Franc	6'000.-
- Perlamusica, piques-niques littéraires	5'000.-
- Why lama Why, festival Waïlamawaï	3'000.-
- The Company of Men, album	2'000.-
- Meimuna, album	800.-
- Suisse Diagonale Jazz, édition 2024	700.-
Arts visuels et cinéma (Fr. 3'500.-)	
- S. EDHEA, projet « Art au Centre »	2'000.-
- Ass. BRRB	1'500.-
Littérature et patrimoine (Fr. 20'000.-)	
- Musées cantonaux – Exposition Valais Sound System	20'000.-
Total : Fr. 250'000.-	

Question 13

Merci de fournir des détails sur l'utilisation des 830k du SPOT.

Réponse

Le budget du Spot tourne autour d'1.7 millions, incluant l'apport de la subvention municipale. La ville n'ayant aucune institution culturelle municipalisée, elle agit comme subventionneur pour garantir le fonctionnement de certaines entités culturelles associatives, telles que le Spot. Son subventionnement n'est dès lors pas spécifiquement affecté à des postes budgétaires précis mais entre dans le fonctionnement global de l'institution. Garantir le fonctionnement d'une institution garantit avant tout le professionnalisme de l'institution, qui se traduit notamment par des postes de travail adéquats, permettant au théâtre d'exister. Ces dernières années, la masse salariale des équipes (administrative et technique) s'élève à environ 850 KCHF. Le reste des entrées provient des recettes de la billetterie, des revenus propres (bar, locations), des subventions cantonales, des dons de la Loterie Romande et de soutiens spécifiques par projet.

Le Spot fournit annuellement un rapport d'activité détaillant ses dépenses. Cette institution participe activement au rayonnement culturel de la Ville de Sion au niveau local et cantonal, ainsi qu'à la garantie d'une accessibilité à la culture pour des publics variés. Sa politique de prix est particulièrement attractive dans le secteur théâtral. Les recettes liées à l'accueil du public augmentent.

Remarque CEU : même remarque que pour le pôle musique sur le retour d'expérience.

Dicastère 4 : Affaires sociales

Dicastère 5 : Sécurité publique

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	600.3090	Formation et perfectionnement du personnel	145

Question 14

Les comptes 2024 sont supérieurs au budget 2024 ce qui réjouit la CEU. Cependant, pouvez-vous expliquer ces formations ? S'agit-il de formation continue ou de formation du personnel pour pallier les absences longues durées ?

Réponse

Il s'agit d'une formation pour le brevet fédéral ASFC de spécialiste de la conduite d'équipe pour un collaborateur du service qui n'avait pas été intégré au budget par le service. Il y a une convention de formation établie pour ce cas.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	600.3132		Honoraires experts et spécialistes	145

Question 15

En quoi consistent les futures réalisations ? Qu'est-ce qui expliquent l'augmentation entre les comptes et les budgets ?

Réponse

La dépense supplémentaire provient exclusivement des prestations liées aux sites pollués dans le cadre des premières investigations historiques, puis des investigations techniques, puis du suivi d'une pollution décelée et enfin dans le cadre du suivi d'une dépollution de terrains.

Ces dépenses, liées à des obligations légales découlant de l'Osites, étaient incluses jusqu'en fin 2023 dans les projets correspondants ou bien dans les comptes des déchets. Afin de faciliter le suivi des sites pollués et celui des demandes de subventions correspondantes, toutes ces prestations ont été rassemblées depuis 2024 dans un compte unique. Les montants dépendent de la mise en œuvre des décisions du SEN et sont ainsi difficiles à prévoir et à budgétiser.

En 2024 les études suivantes ont été menées :

- Surveillance du site D-6266-005-00 ancienne décharge de Chandoline
- Surveillance du site E-6266-820-00 anciennement Zinguerie de Sion
- Investigation technique complémentaire du site E-6266-570-00 ancienne teinturerie Kreisel
- Investigation technique complémentaire du site E-6266-500-00 ancienne usine à gaz

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	606	Eaux usées	153

Question 16

De manière globale, ce compte diminue d'année en année. Quelle est la stratégie à long terme pour éviter d'être dans le rouge ? Quelle est la vision sur les 5 prochaines années ?

Réponse

La tendance actuelle montre une diminution progressive, mais constante du solde du compte de financement spécial dédié aux eaux usées. Si aucune mesure n'est prise, il passera dans le rouge dès 2029.

Compte tenu de la nécessité des investissements en infrastructure et de la croissance des coûts d'exploitation liés, il convient d'adapter progressivement les revenus aux charges. La Ville étudie actuellement une augmentation modérée des taxes de base et/ou de quantité, de manière échelonnée, vraisemblablement dès 2027. Cette révision se basera sur une analyse financière à moyen terme et sur le principe du pollueur-payeur.

En parallèle, la Ville cherche à optimiser les coûts d'exploitation, à étaler certains investissements non urgents, à obtenir des subventions pour certains projets et à sensibiliser les usagers à la réduction des rejets d'eaux usées et à l'adoption de comportements responsables.

À moyen terme, le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), datant de près de 20 ans, sera mis à jour pour que le plan d'action et le financement correspondent à la réalité du réseau et aux bases légales et réglementaires en vigueur.

*Remarque CEU : La CEU remercie pour la présentation avec le Président et le chef de service ainsi que pour les explications complémentaires.
La Municipalité a informé d'avoir la volonté d'optimiser les coûts d'exploitation et de rechercher des subventions auprès du canton, de la confédération ainsi que des communes voisines pour absorber les coûts futurs liés aux investissements des steps.*

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	606.313 0	Prestations de service de tiers	153

Question 17

Coût de transports et de traitement facturé par OIKEN.

Cette rubrique a été surestimée lors de l'élaboration du budget. Qu'est-ce qui justifie cette diminution ? Pourquoi cela n'a pas été pris en compte dans le budget ?

Réponse

Coût de transports et de traitement facturé par OIKEN.

Le coût des transports est comptabilisé dans le compte 606.3143 « Entretien des immeubles et canalisations Sion ».

À partir de 2026, il sera comptabilisé avec les travaux de curage et d'inspection vidéo dans le compte 606.3130 « Prestations de tiers ».

Le traitement administratif facturé par OIKEN correspond aux frais de facturation pour la taxe des eaux usées (environ CHF 147'000).

Cette rubrique a été surestimée lors de l'élaboration du budget. Qu'est-ce qui justifie cette diminution ? Pourquoi cela n'a pas été pris en compte dans le budget ?

Avant 2024, la section assainissement était composée de 5 personnes :

- le responsable et inspecteur de l'assainissement urbain ;
- le spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds et adjoint du responsable ;
- la spécialiste de la gestion des déchets et adjointe du responsable ;
- un collaborateur technique ;
- une collaboratrice administrative.



2024 a été une année de grand changement dans l'organisation de la section assainissement urbain. La section a fonctionné en effectif réduit une partie de l'année. L'ensemble des collaborateurs de la section ont été impactés par ces changements :

Départ du responsable et inspecteur de l'assainissement urbain, le 31 décembre 2023 ;

Départ de la spécialiste de la gestion des déchets et adjointe du responsable, le 30 avril 2024 ;

Départ du collaborateur technique, le 30 avril 2024 ;

Promotion du spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds et adjoint du responsable au poste de responsable et inspecteur de l'assainissement urbain, le 1er janvier 2024 ;

Promotion de la collaboratrice administrative au poste d'adjointe administrative à l'assainissement urbain, le 1er septembre 2024 ;

Arrivée du spécialiste environnement, le 1er avril 2024 ;

Arrivée du spécialiste de l'évacuation des déchets, le 1er octobre 2024 ;

Arrivée du collaborateur technique, le 1er octobre 2024.

Depuis 2024, la section assainissement urbain ne possède plus d'adjoint. Le poste de spécialiste de la gestion des déchets et adjointe du responsable a été remplacé par le poste de spécialiste de l'évacuation des déchets.

Le poste de spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds et adjoint du responsable est théoriquement vacant. Une réorganisation est prévue dans le courant de l'année 2025.



La section a fonctionné en effectif réduit une partie de l'année 2024 ce qui n'a pas permis de concrétiser l'ensemble des projets prévus lors de l'élaboration du budget.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	608.3010	Traitement du personnel	155

Question 18

Qu'est-ce qui explique la diminution de 26% par rapport au budget dans la section Déchets ? Est-ce qu'il y a des collaborateurs en moins ?

Réponse

La baisse des frais de traitement du personnel constatée est en lien avec les grands changements de personnel au sein de la section de l'assainissement urbain en 2024, et notamment les départs de M. Berthod au 31.12.2023, de Mme Plan ainsi que de M. Velatta au 30 avril 2024. L'équipe a fonctionné en effectif réduit jusqu'à l'arrivée de M. Schlicht au 1er avril 2024, puis de MM. Pernet et Zufferey au 1er octobre 2024.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	608.3612	Dédommagement aux communes ass. communes	156

Question 19

Est-ce que la taxe de la vignette sur les déchets verts va compenser la perte sur cette rubrique ?

Quelle est la part des biodéchets récoltés actuellement qui a dû être incinérée ? Quelle est l'objectif avec l'introduction de la vignette ?

Est-ce qu'une étude a été faite pour déterminer quels quartiers sont plus problématiques que d'autres ?

Lors du plénum du 15.04.2025, la question a été posée par rapport au déchets alimentaires si ceux-ci pouvaient être mis dans les bacs verts. La réponse a été oui mais la communication n'a pas suivi dans les régies et chez les propriétaires. Comment cela va-t-il être corrigé ?

Réponse

Est-ce que la taxe de la vignette sur les déchets verts va compenser la perte sur cette rubrique ?

L'instauration de la vignette doit permettre de gérer la qualité des déchets récoltés et éviter leur incinération pour in fine rétablir l'équilibre de la rubrique.

Quelle est la part des biodéchets récoltés actuellement qui a dû être incinérée ? Quelle est l'objectif avec l'introduction de la vignette ?

En 2025, environ 10 tonnes de biodéchets ont dû être incinérés de janvier à fin avril. La récolte a commencé véritablement en avril et l'énorme quantité de déchets propres (branchages et feuilles) produits par les intempéries d'avril a permis de respecter les normes concernant les plastiques jusqu'ici.

Est-ce qu'une étude a été faite pour déterminer quels quartiers sont plus problématiques que d'autres ?

Une étude empirique a démontré que les déchets de la Ville (centre-ville et périphérie) étaient plus problématiques que ceux de Bramois et d'Uvrier, sans toutefois que ces derniers puissent être entièrement méthanisés. Les biodéchets en provenance de Salins et des Agettes étaient nettement plus propres grâce à la surveillance de l'employé des places de dépôt du Gottié et de Crête-à-l'Œil.

Lors du plénum du 15.04.2025, la question a été posée par rapport au déchets alimentaires si ceux-ci pouvaient être mis dans les bacs verts. La réponse a été oui mais la communication n'a pas suivi dans les régies et chez les propriétaires. Comment cela va-t-il être corrigé ?

L'assainissement urbain est en train d'élaborer une communication avec un document à afficher afin que les régies puissent informer leurs locataires de manière claire.

Remarque CEU : La CEU déplore la lenteur de la correction (les déchets alimentaires peuvent également aller dans les poubelles vertes) de la 1^{ère} communication effectuée auprès de la population. Le risque d'avoir perdu des citoyens qui triaient ces déchets est malheureusement élevé.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	600.5010	Routes voies de communication	247

Question 20

Liaison Nord-Sud secteur Gare : Pouvez-vous nous présenter les études et le projet choisi ?

Réponse

Le projet de liaison nord-sud secteur Gare se compose de deux ouvrages, une passerelle et un passage inférieur.

Le projet de passerelle est en cours d'étude, avec une mise à l'enquête publique et une procédure d'approbation des plans prévues courant 2025. Il s'agit de relier les quartiers Cour de Gare au nord et Ronquoz 21 au sud en passant sur les voies, ceci sans pouvoir descendre sur les quais centraux. Les accès sont prévus via des escaliers et des ascenseurs situés de part et d'autre.

Le projet de passage inférieur s'inscrit en complément de la passerelle. Il vise à améliorer la fluidité du réseau de mobilité douce, en réduisant l'effet de coupure créé par les voies CFF. Il offrira d'une part un nouvel accès aux quais de la gare, et d'autre part un itinéraire facilité pour les piétons et les cyclistes. Des rampes en pente douce ainsi qu'une vélo-station sont planifiées.

Le passage inférieur est au stade d'avant-projet. Son avancement est cependant coordonné avec celui de la passerelle. Des travaux anticipés pour la construction du passage inférieur seront intégrés au projet de passerelle, en vue de limiter les coûts et les nuisances liées à la succession des chantiers.

Remarque CEU :

Il est malheureux d'avoir 2 projets avec les mêmes points de départs et d'arrivées dans des temporalités différentes avec des coûts pour la collectivité.

La passerelle est un projet essentiellement pour les piétons avec une réalisation prévue pour 2028-2029 pour un coût estimé de 1.5mio pour la Ville.

Le sous-voie a une réalisation prévue pour 2029-2032 avec un financement des CFF.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Comptes	700.3637	Subventions aux personnes physiques	173

Question 21

Quel est la répartition des subventions ? Est-ce qu'il s'agit de rénovation d'enveloppe, de chaudière, de toit ou autre ? Merci de donner le détail.

Réponse

Cette rubrique comprend uniquement les subventions octroyées au titre du patrimoine, soit pour la rénovation d'immeubles en secteurs vieille ville et hameaux (Fr. 45'631.30) soit pour la rénovation de bâtiments figurant à l'inventaire du patrimoine bâti extra-muros (Fr. 96'159.60).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Comptes	701.314 4	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	175

Question 22

Quels travaux ont été entrepris sur le bâtiment du Nouvelliste ? Quel est l'avenir de ce bâtiment ?

Réponse

Depuis 2015, la chaudière à gaz, qui ne répondait plus aux normes en vigueur, a été remplacée. Les locaux situés au rez-de-chaussée, côté est et ouest, ont été rénovés en 2016 pour accueillir l'EPFL. En revanche, seuls des travaux d'entretien minimal ont été effectués pour le reste du bâtiment.

Le Nouvelliste occupera les locaux au minimum jusqu'à la fin de l'année 2025. Le bâtiment est appelé à être démoli ultérieurement dans le cadre du projet de la Gare Sud (Ronquoz 21) et de la liaison plaine-montagne (station de départ). Dans l'intervalle, des solutions de relocation à titre provisoire seront étudiées.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Compte	852	Parcs et jardins	184

Question 23

Quelle est la stratégie de la section Parcs et jardins sur le long terme ? Est-ce que l'objectif est d'internaliser les futurs gros projets comme cela a été réalisé aujourd'hui ou par le passé (ex : le parc des anciens abattoirs ou école de Champsec) ou est-ce que cela sera externalisé ? Avec le développement de Ronquoz21, la question se pose.

Réponse

À l'heure actuelle, la section Parc et jardins est engagée sur certains projets de grande envergure au niveau des aménagements extérieurs dans la mesure des ressources humaines allouées et des machines / outils / véhicules à disposition. L'externalisation des autres projets reste de mise de manière totale ou partielle (plantations internalisées par exemple). L'outsourcing permet de faire travailler les entreprises locales, de réaliser des prestations particulières, de gérer de gros volumes de travaux.

Le fait de réaliser à l'interne certains projets permet une approche plus cohérente sur les futurs entretiens de ces derniers, cela permet également une plus grande flexibilité et une meilleure

réactivité. La réalisation de ces projets permet également de dispenser une formation complète et de qualité aux apprentis ce qui, en tant qu'entreprise formatrice est un atout non négligeable. L'engagement de la section dans ces projets d'envergure permet d'alléger les coûts et ainsi d'absorber les éventuels imprévus tout en assurant une qualité élevée.

Il n'est toutefois pas prévu d'augmenter les effectifs dans ce domaine, soit 2 équipes de chantier :

- 1 chef d'équipe 2 collaborateurs, 1 apprenti ;
- 1 chef d'équipe, 1 collaborateur, 1 apprenti.

Il faut noter que les moyens humains supplémentaires sont plus liés à l'heure actuelle à l'exploitation des nouvelles surfaces qui sont en constante augmentation à la faveur des réaménagements de voiries, de nouvelles plantations, des parcs ou de créations ex-nihilo ainsi qu'à la diminution de l'emploi de produits phytosanitaires.

En outre, une démarche a été initiée actuellement pour analyser les prestations d'entretien et de gestion des surfaces vertes dans tous les services de la ville dont l'objectif est de déterminer une optimisation des synergies entre services tant sur le plan des ressources humaines que du matériel.

Remarque CEU :

Le Président de la Ville a informé la commission qu'il n'y aura pas de personnel supplémentaire pour les projets tels que celui de l'archipel. Un partenariat avec les entreprises locales sera toujours privilégié.

La CEU encourage les réflexions sur les compétences « vertes » transversales dans tous les services afin de mutualiser les compétences et les ressources.

Une commission des cours d'école a été mandatée pour

- *Faire un diagnostic de toutes les cours*
- *Définir un standard « cours d'école Ville de Sion »*
- *Évaluer les accès en voiture*
- *Végétaliser les cours*
- *Définir un planning de rénovation*

La CEU souhaite avoir une présentation des conclusions de cette commission.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Comptes	858	Voies ferrées	188

Question 24

Est-ce que les voies ferrées dans le quartier de Ronquoz21 sont vouées à disparaître ? Est-ce qu'elles sont accessibles pour les piétons de manière public ou sont-elles réservées pour des projets de la HES ou autres?

Réponse

Sur demande de l'Office fédéral des transports dans le cadre d'un audit, la Ville a sollicité les CFF pour établir une analyse détaillée de l'infrastructure et une projection des interventions infrastructurelles à l'horizon de 10 ans. Il apparaît que les montants en jeu se chiffrent à plusieurs millions de francs, à mettre en perspective avec les 350 wagons transitant chaque année sur le réseau. En outre, suite à des études et à une procédure d'approbation des plans, un assainissement complet des passages à niveau est nécessaire à très court terme. Le Conseil municipal a donc décidé de mettre un terme à l'entretien des voies ferrées et à leur exploitation.

Dans le cadre du projet Ronquoz21, la reconversion des voies pour l'axe de mobilité douce est d'ores et déjà actée. Pour les autres secteurs, des analyses seront nécessaires.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	856.529 0	Autres immobilisations incorporelles	268

Question 25

Où en est-on des études sur les projets Agglo Valais central ? pouvez-vous donner plus de détail sur les projets et leurs délais.

Réponse

Les projets qui pourront débuter avant le 31.12.2025 bénéficieront de la contribution aux projets d'agglomération de 3e génération (PA3).

À ce jour, les projets réalisés sont

- Passerelle de la Borgne
- Passerelle de l'Hôpital A9
- Différents arrêts de bus

Les projets à réaliser

- Liaison passerelle Hôpital et passerelle de la Borgne
- Route du Rhône (RR1), piste cyclable dirigée par le canton

Les projets non réalisés dans le cadre du PA3 seront pris dans le projet de 5e génération (PA5).

Question 26

Où en est-on sur les projets des liaisons plaine-montagne? pouvez-vous donner plus de détail sur les projets et leurs délais.

Réponse

TéléSion

L'homologation par le Conseil d'Etat de la modification du Plan d'affectation de zone (PAZ-RCCZ) avec la création d'une zone dédiée pour les stations et un périmètre d'alignement le long de l'infrastructure câblée doit intervenir dans le courant de l'été. Les services communaux ont répondu aux dernières demandes de compléments des services cantonaux avec moult échanges. La procédure d'approbation des plans va pouvoir se poursuivre puisque l'OFT attendait ce jalon procédural important. Une modification de la station d'arrivée aux Mayens-de-l'Hôpital fait l'objet d'une procédure complémentaire suite à une simplification de l'infrastructure et à une réduction des emprises de la station. Les principes du financement sont aussi en phase de finalisation auprès des différents acteurs concernés notamment avec l'expertise de NVRM.

Bramois-Nax

Le dossier est à l'examen du Canton dans le cadre du processus de coordination au niveau du Plan directeur cantonal.

Remarque CEU :

Il n'y a pas eu de délais indiqués dans les différents projets comme demandé.

Question 27

Pouvez-vous donner plus d'explications sur la zone derrière Luginbuhl, rive droite du Rhône. Est-ce que cette zone sera réhabilitée pour la mobilité douce ? et si oui dans quel délai ?

Réponse

Ce secteur fait l'objet d'une coordination soutenue avec le SDM. Le projet complet de dossier pour initier une procédure LIML (Loi sur les itinéraires de mobilité de loisir) a été rendu avant Pâques et sera mis en procédure d'homologation tout prochainement. L'objectif est de reconnaître l'axe en rive droite du Rhône comme un axe de mobilité douce cantonal (bénéficiant donc d'un financement cantonal par voie de conséquence). Un aménagement complet de l'infrastructure est prévu pour assurer la continuité depuis giratoire de la Dixence au raccord à la piste cyclable dans le secteur du chemin des Gardes de nuit. La réalisation de la mesure est dépendante de la durée de la procédure.

Remarque CEU : A nouveau, il manque des délais plus précis.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Comptes	856.363 4	Subventions aux entreprises privées	310

Question 28

Gratuité des bus : Quelle est a été la fréquentation des bus gratuits lors des nocturnes ? Est-ce que cela sera renouvelé ?

Réponse

Date	Tranche horaire	BS11	BS12	BS13	BS14	Total
08.12.2024	08h00 - 19h00	295	107	22	200	624
18.12.2024	17h00 - 24h00	602	149	43	736	1'530
20.12.2024	17h00 - 24h00	1'015	142	42	876	2'075
22.12.2024	08h00 - 19h00	343	160	24	282	809
23.12.2024	17h00 - 24h00	656	113	37	592	1'398

L'opération de gratuité lors des nocturnes va perdurer.

Question 29

Courses navettes manifestations : Pourquoi y a -t-il déjà eu un acompte pour le WEURO 2025 en 2024 ? Pouvez-vous donner plus de détail sur cette augmentation ?

Réponse

Les Villes organisatrices sont tenues de participer à l'effort financier en lien avec la gratuité des transports publics au niveau national pour rejoindre les lieux de la manifestation. Un premier acompte a été demandé en 2024 par la Confédération.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Comptes	901	Centres sportifs	201

Question 30

Où en est-on avec la stratégie des terrains de foot manquants de la Ville ?

Quel est l'état de l'avancement des études sur le nouveau stade de Tourbillon ?

Réponse

Les partenaires du projet, à savoir l'Association Valaisanne de Football (AVF), le FC Sion OLA SA, la Ville de Sion et le Canton du Valais ont signé une lettre d'intention définissant les objectifs du projet, le programme et les principes de travail et de financement, ainsi qu'un planning intentionnel. Cette lettre d'intention, échéant au 31 décembre 2024, a été prolongée par les parties jusqu'au 30 juin 2025, afin de permettre l'achèvement des travaux en cours.

Pour évaluer et valider le travail du COPIL, le Canton s'est adjoint les services de deux sociétés de consultants spécialisées. Ce suivi en amont de la dépose d'un dossier de demande de subvention est destiné à en accélérer le temps de traitement. L'apport d'une expertise externe est également utile au vu de la complexité du projet.

Remarque CEU :

Une lettre d'intention a été signée entre la Ville, le Canton et l'Association valaisanne de football pour la création d'une académie du football. Le but est de centraliser les M15 et plus sur le territoire de la Ville de Sion (terrain de la Garenne). L'investissement est estimé à 30 moi CHF.

L'étude Microgis montre un manque de 7 terrains à l'aube 2030 et de 9 terrains à l'aube 2040.

Stade de Tourbillon: d'ici juin 2025, la Ville de Sion doit décider si il y a rénovation ou mise à disposition d'un terrain. La Ville ne participe pas financièrement à un nouveau stade mais met à disposition des terrains. Cependant si l'option retenue est la rénovation, la Ville participera entièrement car le stade appartient à la Ville.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Comptes	902.313 0	Prestations de service de tiers	203

Question 31

Piscines : recours à du personnel de sécurité

Qui intervient ? Est-ce la PRVC ou des services de sécurité privés ? Quelles sociétés interviennent ?

Réponse

Il s'agit d'un appoint de sécurité assuré par un prestataire externe (Securitas) uniquement durant les journées à forte affluence à la piscine de la Blancherie. La PRVC ainsi que les éducateurs de rue font déjà partie intégrante du concept de sécurité des piscines. Ils ne peuvent cependant pas assurer une présence constante. Les incivilités en nette hausse observées dans toute la Suisse dans les piscines de plein air ont confirmé ce besoin, certes avec un effet retard dans notre région. Le bilan tiré de la saison d'été 2024 a amené une satisfaction générale, tant au niveau de la clientèle que des collaborateurs-trices œuvrant dans l'installation sportive (personnel de caisse, personnel d'exploitation et garde-bains). A noter que cette pratique, respectivement le recours à des prestataires externes en matière de sécurité, est largement répandue dans les piscines de plein air au niveau romand.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
----------	---------	---------------	-------	------

9	Comptes	906.463 1 907.463 1	Subventions acquises du canton	207/20 8
----------	----------------	--	---------------------------------------	---------------------------

Question 32

Administration jeunesse et RLC

Pourquoi n'y a-t-il pas de subventions du Canton comme budgétisés ?

Réponse

Tant au secteur Jeunesse qu'au RLC, il n'y a pas eu de demande possible pour l'octroi de subvention auprès de la Confédération, du Canton ou de tiers.

Remarque CEU : Il aurait été intéressant d'avoir les conditions pour l'obtention des subventions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	900.504 0	Terrains bâtis	273

Question 33

Skate Plaza : Où ont été entrepris les travaux mentionnés pour près de 400k?

Réponse

Le montant de Fr. 397'362.05 se décompose principalement comme suit :

- Fr. 86'545.30 pour la suite et fin de la comptabilisation du prix du terrain (transfert de la parcelle 2361 du PF au PA, total de Fr. 556'545.30) ;
- Fr. 260'000.- de provisions pour des travaux qui ont dû être reportés de 2024 à 2025 suite à des études supplémentaires géotechniques, géologiques liées à la gestion des eaux pluviales afin de satisfaire aux exigences des exigences cantonales ;
- Fr. 50'816.75 engagés notamment pour des essais d'infiltration, études géologiques et géotechniques ainsi que pour les honoraires des entreprises mandatées en vue de la préparation du dossier de mise à l'enquête qui a été déposé en 2024.

III CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

La CEU remercie les chefs de service ainsi que le conseil municipal pour la qualité des réponses reçues et pour le temps donné pour les différentes explications.

La CEU encourage la Municipalité à systématiser les retours d'expérience (REX) sur les projets financés par des crédits d'engagement, afin d'en tirer des enseignements applicables aux projets futurs. Il est constaté un manque de visibilité concernant les délais et la gestion des projets de grande ampleur. À ce titre, la CEU souhaite qu'une présentation du retour d'expérience du projet Pôle Musique, incluant des propositions d'amélioration pour les projets à venir, soit effectuée lors du prochain plénum.

La CEU a observé une tendance à la baisse du compte autofinancé des eaux usées, qui pourrait devenir déficitaire dès 2029 sans mesures correctives. La Ville envisage une

modification du règlement communal afin d'augmenter les taxes, en réponse aux investissements nécessaires, notamment pour le traitement des micropolluants à la STEP de Châteauneuf, dont le coût est estimé entre 30 et 45 millions de francs. La Municipalité s'engage à rechercher toutes les subventions disponibles pour atténuer ces coûts. De plus, la CEU encourage la Municipalité à collaborer avec les communes environnantes pour mutualiser les ressources et optimiser les coûts d'exploitation et d'investissement, notamment par le regroupement des STEP.

Il y a toujours un manque de terrains de football au sein de la Commune de Sion. Dans la lettre d'intention signée entre la Ville, le Canton et l'Association valaisanne de football, il est prévu de réaliser une académie du football sur les terrains de la Garenne.

Concernant le stade de Tourbillon, deux options sont envisagées : soit une rénovation du stade actuel, à la charge financière de la Ville, soit la mise à disposition d'un terrain pour un nouveau stade, sans participation financière de la Ville. La CEU suivra attentivement l'évolution de ce projet, quelle que soit la décision prise.

La CEU regrette qu'il y ait deux projets de liaison Nord-Sud qui ont les mêmes points de départ et d'arrivées dans des temporalités différentes avec des coûts pour la collectivité.

La CEU a sollicité la stratégie de la section Parcs et Jardins afin de comprendre la gestion future des projets d'aménagement : seront-ils réalisés en interne, comme le parc de l'Archipel, ou confiés à des entreprises locales ? L'internalisation de certaines réalisations vise à offrir flexibilité, réactivité, réduction des coûts et formation diversifiée pour les apprentis. Toutefois, un partenariat avec les entreprises paysagères locales sera maintenu pour garantir un équilibre. Il n'est pas prévu d'augmenter les effectifs des équipes de chantier pour les projets futurs. Par ailleurs, une commission travaille à définir un standard pour les cours d'école de la Ville de Sion. La CEU souhaite être invitée à la présentation de ce projet une fois finalisé.

IV VOTE FINAL

La CEU accepte les comptes 2024 de la Municipalité à l'unanimité des 10 membres présents.

Sion, le 02 juin 2025

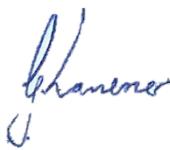
Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

François Meyer



Président

Georges Lauener



Vice-Président

Sophie Bourban-Mathis



Rapporteure

Liste des Présences :

Nom	28.04.2025	30.04.2025	30.04.20252	30.04.20253	27.05.2025	02.06.2025
François Meyer	X	X	X	X	-	-
Sophie Bourban-Mathis	X	X	X	X	X	X
Bastian Collet	X	X	X	X	-	-
Lionel Gapany	X	X	X	X	X	X
Thierry Genin	X	X	X	X	X	X
Cindy Giroud-Meillard	X	X	X	X	X	X
David Haefliger	-	X	X	X	X	X
Georges Lauener	-	X	X	X	-	X
Janique Luyet	-	X	X	X	-	-
Kévin Meilland	X	X	X	X	X	-
Grégoire Vuissoz	-	-	-	-	X	X
Serge Werlen	-	-	-	-		X
Laura Surchat-Mandaglio	-	X	X	X	X	X
Raphaëlle Marty-Terretaz	-	-	-	-	-	X

Nom	27.02.2025	17.03.2025	09.04.2025	28.04.2025	30.04.2025	30.04.20252
François Meyer	constitutive	RCO	affichage	présentation compte	compte	compte
Sophie Bourban-Mathis	constitutive	RCO	affichage	présentation compte	compte	compte
Bastian Collet	constitutive	-	-	présentation compte	compte	compte
Lionel Gapany	constitutive	RCO	affichage	présentation compte	compte	compte
Thierry Genin	constitutive	RCO	affichage	présentation compte	compte	compte
Cindy Giroud-Meillard	constitutive	RCO	affichage	présentation compte	compte	compte
David Haefliger	constitutive	RCO	affichage	-	compte	compte
Georges Lauener	constitutive	RCO	-	-	compte	compte
Janique Luyet	constitutive	RCO	-	-	compte	compte
Kévin Meilland	constitutive	RCO	affichage	présentation compte	compte	compte
Alexandre Zufferey	constitutive	RCO	affichage	-	-	-
Grégoire Vuissoz	-	RCO	affichage	-	-	-
Serge Werlen	-	-	affichage	-	-	-
Laura Surchat-Mandaglio	-	-	-	-	compte	compte
Guillaume Stalder	-	-	-	-	-	-
Raphaëlle Marty-Terretaz				-	-	-